

Comment puis-je déposer plainte auprès du SPF Economie ?

Notre réponse

Pour déposer plainte auprès du SPF Economie, vous devez compléter le formulaire en ligne sur le site point de contact du SPF Economie.

Il vous est d'abord proposé de choisir un domaine (techniques de vente indésirables, factures, etc.). Si aucune des situations proposées ne correspond au problème que vous rencontrez, vous pouvez sélectionner l'option « aucun de ceux-ci / autre problème ».

Ensuite, vous devez choisir parmi une série de situations l'option "Electricité et gaz naturel" .

Dans la description de votre plainte, soyez aussi complet que possible.

Par exemple, si vous portez plainte suite à un démarchage abusif, détaillez :

- le nom du démarcheur,
- la société d'énergie pour laquelle il travaille,
- le jour et l'heure du démarchage,
- les arguments douteux du démarcheur,
- etc.

Après avoir répondu à ce questionnaire, vous recevrez par e-mail des informations sur vos droits et sur la manière dont vous pouvez les faire respecter.

Vous recevrez des informations sur les instances qui sont susceptibles de vous aider.

Références légales

Documents type

Formulaire de plainte auprès du SPF Economie

Date de mise à jour: Lundi 28/09/20